

du Maire



Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Voici trois ans, vous m'avez confié la responsabilité de conduire l'équipe municipale en charge de la gestion de notre belle et très grande commune dont je rappelle souvent qu'elle est plus étendue que Paris...

La gestion d'une collectivité exige de plus en plus de compétence et de professionnalisme du fait des lois de décentralisation et d'un dispositif réglementaire et législatif de plus en plus contraignant. Ceci dans un contexte économique qui n'est pas toujours favorable.

Les objectifs que nous nous étions fixés en 1995 sont depuis partagés par la quasi totalité du Conseil Municipal, puisque près de **95 % des délibérations sont prises à l'unanimité.**

A mi-mandat, les projets initiés se concrétisent peu à peu. **Les engagements pris en juin 1995 sont donc progressivement tenus : les efforts de tous portent aujourd'hui leurs fruits.**

Fidèle à la devise : "Faire ce que l'on dit, et dire ce que l'on fait", je vous ferai personnellement part des faits marquants qui rythment la vie de notre Commune, et ce quel que soit le secteur d'activité ou le quartier concerné.

Cette "Lettre du Maire" sera ainsi notre **trait d'union régulier**, en complément des réunions, des rendez-vous (je reçois près de 1.000 personnes par an dans mon bureau, ou sur place dans les quartiers), et des rencontres sur le terrain que j'assure régulièrement.

Conformément à ma conception de la fonction municipale, je mets en oeuvre une action unitaire, équilibrée entre les quartiers, proche des habitants. **J'entends donc entretenir avec vous une relation franche et directe dans une totale transparence.**

Je souhaite que vous puissiez constater qu'il est possible de **se consacrer à la gestion de la cité en répondant à vos attentes, hors des pratiques et clivages politiques.**

Sans démagogie et sans effet d'annonce, c'est tous ensemble que nous ferons entrer notre commune dans le prochain millénaire de façon harmonieuse et équilibrée.

Bien à vous

Jean Pierre SERRA

Maire de Roquebrune sur Argens
Conseiller Général

Depuis trois ans, nous avons beaucoup travaillé, mais nous n'avons pu vous tenir informés dans le détail de nos actions, de nos projets, à la fois en raison de contraintes réglementaires liées au déroulement de certaines élections (*il est en effet interdit pour un maire candidat à une élection cantonale de valoriser son bilan dans un délai d'un an avant l'élection*), mais aussi parce que nous souhaitons au préalable une communication cohérente, structurée et globale.

Le dossier sur l'Eau est donc le premier d'une série qui va nous conduire régulièrement à vous faire un point sur les grands domaines d'intervention de la collectivité (les affaires sociales, le sport, la jeunesse, les affaires scolaires, l'urbanisme et l'aménagement, l'environnement, les affaires économiques,...), la gestion communale (les finances, la fiscalité, l'entretien des voies et des réseaux, l'organisation des services,...), les grands dossiers (la gestion des déchets, l'eau, l'assainissement, la lutte contre les inondations,...) et les projets communaux en matière de grands équipements (salles culturelles, ou de sports, ateliers municipaux,...), ou les grands travaux

Comme celui ci, chaque dossier présentera le contexte, dressera le constat, indiquera les objectifs à atteindre, la méthodologie retenue, le plan d'action arrêté, les résultats déjà obtenus, et les actions ou orientations pour l'avenir. Chacun d'entre vous pourra ainsi mesurer la capacité de la municipalité à prendre en compte vos attentes pour vous apporter les réponses concrètes, adaptées à vos besoins.

Communiquer sur l'activité d'une commune comme la nôtre n'est pas un exercice très simple du fait de la diversité des quartiers, des modes d'habitat (principal, secondaire, touristique,...).

Il est en effet évident que certains projets, même si ils sont pris en charge par des finances communales, concernent plus particulièrement tel ou tel quartier.

Ce phénomène est d'autant plus amplifié qu'il touche à des besoins de proximité, comme la voirie, les réseaux, la vie quotidienne. En revanche les projets structurants comme les grands équipements: salles polyvalentes, collège... doivent être acceptés par tous.

Vous serez donc tenus informés de l'état d'avancement des projets et des grands dossiers communaux. A cet effet, la fiscalité locale fera l'objet d'un dossier spécial au mois de Novembre. D'ores et déjà je tiens à vous faire part des dispositions arrêtées lors du vote du budget 1997. Le taux communal des taxes évoluera cette année de 0,7% seulement, soit un niveau largement inférieur à celui de l'inflation.

C'est donc une baisse en francs constants : une bonne nouvelle pour tous !

Commune de Roquebrune sur Argens
La Bouverie - Le Village - Les Issambres

L'EAU

HISTOIRE - ENJEUX - PRIX - AVENIR

le choix de vous informer

Agissons ensemble!

A la Bouverie

• **Carrefour RN7** : il s'agit d'un équipement indispensable pour la sécurité des habitants du quartier. Après de longues procédures administratives, les travaux d'aménagement vont pouvoir débuter dès le mois de septembre et vont durer 2 mois. Il faut noter que cet ouvrage qui concerne une voie nationale et une future voie départementale (pour l'instant communale) n'a pu voir le jour que grâce au financement important de l'Etat, de notre Commune et du Conseil Général.

• **La route de la Bouverie** : sa remise en état du boulevard des Aigues Marines à la route de Bagnols est prévue pour le dernier trimestre 98, ce qui permettra ensuite de classer la totalité de cette voie dans la voirie départementale. Ainsi son entretien sera à la charge du Conseil Général.

• **Le parking du Centre Commercial n°1** : il s'agit d'une propriété privée des commerçants. La municipalité a fait à maintes reprises des propositions pour intégrer ce parking dans le domaine public et prendre ainsi en charge l'aménagement et l'entretien de cet espace. A ce jour faute d'avoir pu obtenir un accord unanime des propriétaires et malgré la volonté de certains, ce dossier n'a pu aboutir. Face à ce constat, la commune a confié au Conseil Général (C.A.U.E.) une étude d'aménagement global de ce secteur sensible qui constitue le "cœur" du quartier de la Bouverie. Cette étude s'appuie sur les terrains qui sont déjà propriété de la commune. Elle vise à identifier les différentes options d'aménagement permettant de créer un véritable "centre de vie" répondant aux attentes des habitants du quartier (parkings, locaux permettant l'accueil de services, salles diverses, espaces de promenade et de repos, ...).

• **Le stade de la Bouverie et le plateau d'activités** : une première phase de travaux de remise en état et de gros entretien a été réalisée; une autre phase est prévue dès la rentrée.

• **La salle polyvalente** : les études sont bien avancées et la réalisation de cet équipement est d'ores et déjà décidée.

• **La station d'épuration du Blavet** : elle a été totalement remise à niveau dans le courant du premier semestre.

• **L'entretien des voies et des réseaux** : une concertation a été mise en place avec les responsables des associations en charge des différents lotissements. Ces rencontres régulières doublées de visites sur le terrain ont permis de régler un grand nombre de problèmes ce qui facilite au quotidien la vie des habitants. Ce mode de fonctionnement démontre que le travail en commun porte ses fruits.

Au Village et alentours

• **La traversée du Village** : c'est la vitrine du village, car des milliers de véhicules l'empruntent chaque jour. Son revêtement doit être refait au

cours du dernier trimestre 1998. A cette occasion, un traitement des trottoirs et du stationnement est envisagé. Dès la rentrée, une concertation avec tous les riverains permettra d'arrêter un plan définitif qui garantira l'amélioration sensible de la fluidité de la circulation, la sécurité par une limitation de vitesse des véhicules, la bonne circulation des piétons ainsi qu'un stationnement cohérent sur cet axe.

• **Le Golf** : depuis sa création, la Commune est propriétaire de l'assiette foncière de cet important équipement touristique et économique. La faillite des sociétés privées d'aménagement et de gestion a entraîné la ville dans de longues procédures au terme desquelles ayant fait valoir ses droits, la commune se trouve maintenant propriétaire de la totalité des équipements (aménagements, clubhouse, practice, ...). Durant ces trois années, la Commune a tenu à assurer l'entretien afin de préserver la valeur du patrimoine de la collectivité. La couverture des frais d'entretien avancés par la Collectivité est d'ores et déjà acquise. Le Golf a pu ainsi être ouvert à nouveau depuis la fin de l'année dernière, et contribue ainsi au développement économique et touristique de la Commune.

• **L'assainissement de la vallée du Fournel** : le raccordement de ce quartier au réseau d'assainissement collectif est aujourd'hui réalisé. Ces travaux garantissent la qualité du traitement des eaux usées dans ce quartier très peuplé en période estivale qui regroupe les domaines des Baux, des Deux Collines, de la Bergerie et de Vaudois. Le financement a été assuré par la C.M.E.S.E dans le cadre du contrat, par les abonnés concernés, et par les subventions que la Ville a obtenu.

• **La salle omnisports du village** : l'incendie qui a endommagé une partie de cette salle est d'origine accidentelle. Tout est en œuvre pour que les travaux de réfection soient terminés au plus tôt afin que cet équipement puisse être utilisé dès la rentrée de septembre.

• **Le contentieux "terrain des artichauts"** : ce terrain d'environ 2.000 m², située au cœur du village sous le Castrum et jouxtant la salle des fêtes devait être acquis par la Commune, en vue d'y réaliser une extension du parking de la place Germain OLLIER. Compte tenu du prix excessif demandé, la Commune a été contrainte de renoncer à cette acquisition. Le propriétaire a contesté ce renoncement estimant qu'un accord avait été donné par le Maire en 1992, et a demandé aux tribunaux l'exécution forcée de cette vente. En première instance le juge a estimé que la Commune n'était pas tenue d'acquiescer aux conditions demandées, mais qu'elle devait verser des dommages et intérêts pour l'immobilisation du bien durant la procédure. La Commune a décidé de faire appel de ce jugement estimant, d'une part que le montant du préjudice fixé par le juge était excessif (un million de francs), et d'autre part que l'accord donné par le Maire ne pouvait être effectif qu'après un vote favorable du Conseil Municipal. La Commune entend simplement dans cette affaire préserver ses intérêts, et ne pas avoir à payer ce terrain au delà de sa valeur.

Aux Issambres

• **La pointe de l'Arpillon et la plage de San Peïre :** le réaménagement de cet espace stratégique a fait l'objet d'études pour définir le projet global dont la réalisation est programmée prioritairement pour 1999. Ce projet comprend, outre le réaménagement du parking gagné sur la mer, un traitement des talus et des accès, une extension de la plage en périphérie. D'ores et déjà, la liaison entre deux parties de plages (face au poste de secours) a été réalisée avant la saison.

• **La Pinède :** après de longues années de procédures, le financement par les assurances de la couverture de la salle polyvalente a pu être obtenu, et les travaux sont à présent réalisés. L'aménagement global de cet espace remarquable à vocation culturelle, associative, scolaire et sociale est en cours de réflexion. Certaines de ces conclusions ont fait l'objet pour certaines d'une concertation, d'autres sont en cours. Il convient de définir un aménagement de qualité adapté aux besoins locaux, en remodelant notamment la salle polyvalente. La vente de la Maison Beaumont est en cours et va à contribuer au financement d'un véritable équipement culturel qui fait cruellement défaut sur ce quartier.

• **Le stationnement des véhicules :** la Commune examine toutes les opportunités foncières et immobilières permettant de disposer de places supplémentaires de parking.

• **Sambracitana - Thalassothérapie :** le permis de construire pour la construction du Centre de Thalassothérapie et la Résidence de Tourisme qui y est associée, est aujourd'hui délivré. La commercialisation va démarrer dans les prochaines semaines et le début de la construction doit intervenir dès la rentrée pour une ouverture prévue en avril 2000. Voici encore un dossier important qui est désormais traité, et sur lequel nous reviendrons de façon plus détaillée.

• **Le parc Sambracitana :** cet espace de repos et de loisirs en front de mer, que la Commune s'est fait céder gratuitement après aménagement, est ouvert au public.

• **Le débroussaillage des zones à risques :** comme chaque année la Commune sur sollicitation de la D.D.A. incite les propriétaires des terrains boisés à se plier à la réglementation. Un important effort est fait dans ce sens, et la Commune donne l'exemple sur les propriétés les plus sensibles.

• **L'assainissement :** la réfection totale de la station d'épuration et le doublement du collecteur côtier ont été réalisés. Il reste à prolonger l'émissaire en mer et à assurer sa connexion avec la station. D'ores et déjà, la décision a été prise de lancer une étude globale sur le raccordement des propriétés au réseau collectif afin de permettre de régler au plus tôt les problèmes liés au fonctionnement des installations individuelles. Il s'agit d'un dossier complexe, car la topographie du quartier ne facilite pas la distribution des réseaux.

• **L'entretien des voies et des réseaux :** une démarche concertée avec les responsables d'associations, ponctuée par des visites régulières sur le terrain, a permis de planifier les travaux de réfection des rues, des caniveaux, des réseaux d'éclairage public, ou d'assainissement.

Des investissements importants sont à prévoir pour les prochaines années.

• **La ZAC du Mas d'Esquières :** ce projet a suscité de nombreuses réactions lors de son instruction. Un important dispositif de communication et de concertation a été mis en œuvre par le promoteur à la demande de la Commune. Il convient de rappeler la position de la Commune qui, sur ce dossier encore, n'a fait que respecter les procédures et règles en vigueur. Le commissaire-enquêteur ayant rendu un rapport favorable, le dossier suit son cours.

• **L'urbanisation du quartier :** il convient de rappeler que les projets en cours de construction ou d'instruction à ce jour, ont tous été décidés ou autorisés depuis de nombreuses années, souvent depuis plus de 10 ans, voire même 20 ans. C'est le cas notamment pour "le petit village" qui a été autorisé dans le cadre de la ZAC du BOUGNON (avant 1977).

Pour toute la Commune

• **Le Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.)** est en cours de finalisation. Nous en sommes à la 3^e réunion de présentation aux administrations concernées. Ce document essentiel pour le développement communal marque la volonté de la Commune de stopper l'urbanisation sur le quartier des Issambres, de développer la périphérie du Village en préservant le centre ancien et en valorisant son caractère millénaire, de se plier aux nouvelles règles d'urbanisme (loi littoral, loi sur l'eau, loi paysage, ... pour la plupart déjà prises en compte dans les P.O.S. précédents), et de réduire la propension de l'habitat diffus dont les coûts d'équipement risquent à terme d'être prohibitifs. Le P.O.S. fera l'objet d'un dossier d'information spécifique.

• **Les finances communales :** un dossier spécial est en préparation afin de vous exposer la politique financière de la collectivité, et démontrer à ceux qui en doutent (ou qui tentent de faire douter) que la Commune est bien gérée, qu'elle dispose de marges de manœuvre intéressantes (ce qui n'est pas le cas de toutes les communes), qu'elle n'est pas endettée (contrairement à ce qui se véhicule), et que les deniers publics (votre argent, notre argent) sont utilisés de façon pertinente et dans un contexte de gestion rigoureuse.

...À SUIVRE

la "Lettre du Maire" est éditée par la Ville de Roquebrune-sur-Argens
 Hôtel de Ville - B.P. 4 - 83520 Roquebrune-sur-Argens
 N°1, juillet 1998 - Tirage : 8000 exemplaires - Dépôt légal à parution
 Directeur de la Publication : Yves SERRA
 Conception-Rédaction C.A.C.
 Mise en page et impression Sea'com / Groupe Riccobono - Le Muy